



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 12 juin 2018 à 15 h 15 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, monsieur le conseiller Cédric Tessier et mesdames les conseillères Renée Amyot et Nathalie Lemieux formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Est également présente, M^e Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2018-421*

AUTORISATION TRÉSORIER - TRANSFERT DE FONDS POUR LA BIBLIOTHÈQUE DU PLATEAU - 21 900 000 \$

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2014-897 du 9 décembre 2014, adoptait le plan d'investissements de la Ville, volet projets de développement pour les années 2015-2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté une enveloppe budgétaire de 67 000 000 \$ pour des projets à réaliser au cours des années 2015 à 2018, incluant un montant de 21 900 000 \$ pour le déploiement des bibliothèques;

CONSIDÉRANT QUE les budgets nécessaires au déploiement des bibliothèques sont actuellement dans une réserve et à même les revenus dédiés aux projets de développements;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a autorisé, par sa résolution numéro CM-2016-613 du 5 juillet 2016, le trésorier à puiser une somme de 4 000 000 \$ pour mettre à la disposition des services municipaux les crédits nécessaires pour débiter les actions requises au déploiement des bibliothèques;

CONSIDÉRANT QUE le trésorier doit obtenir l'autorisation du conseil municipal pour mettre à la disposition des services municipaux les crédits additionnels nécessaires pour débiter les actions requises au déploiement des bibliothèques :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à puiser la somme de 9 133 000 \$, à même l'enveloppe de 21 900 000 \$ dédiée au déploiement des bibliothèques, telle qu'adoptée par le conseil au programme d'investissements, volet projets de développement 2015-2018 pour mettre à la disposition des services municipaux les crédits additionnels nécessaires pour la construction de la bibliothèque du Plateau.

Le trésorier est autorisé à faire les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2018.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2018-422*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTÉ - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET D'HABITATION COMMUNAUTAIRE INTÉGRÉ AU 34, RUE DESCHÊNES - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - MIKE DUGGAN

CONSIDÉRANT QUE l'organisme d'Habitation de l'Outaouais métropolitain a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux dans le projet intégré d'habitation communautaire, secteur Deschênes;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et l'organisme d'Habitation de l'Outaouais métropolitain afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet intégré d'habitation communautaire, secteur Deschênes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et l'organisme d'Habitation de l'Outaouais métropolitain concernant le développement domiciliaire intégré d'habitation communautaire, secteur Deschênes, montré aux plans d'ensemble préparés par la firme WSP, portant les numéros 141-21090-09 feuillet 03 de 10;
- de ratifier la requête présentée par l'organisme précitée pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux et les rues dans le projet;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que la Ville de Gatineau ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que la Ville de Gatineau s'engage à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales qui seront construits dans le présent projet et qui lui seront cédés et à les inscrire à son registre d'exploitation et d'entretien;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que ce projet fera partie du plan de gestion des débordements mentionné à la résolution numéro CM-2014-936 du 9 décembre 2014 et que les débits d'eaux usées de ce projet seront comptabilisés au bilan des débits du plan;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'autoriser la compagnie précitée à faire préparer, également à ses frais, les cahiers des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme d'experts-conseils WSP;
- d'entériner la demande de la compagnie précitée visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme d'experts-conseils WSP et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage public, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service des infrastructures;
- d'exiger que la compagnie, ses ayants droit et héritiers légaux cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les services municipaux, le passage piétonnier et les servitudes requises dans ce projet;

- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer l'entente, le contrat relatif à l'obtention des servitudes et la cession des services municipaux et du sentier piétonnier faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits;
- d'autoriser le trésorier à rembourser, sur présentation des pièces produites par le Service des infrastructures, la quote-part de la Ville reliée aux travaux de bouclage du réseau d'aqueduc et au prolongement d'un sentier piétonnier jusqu'à concurrence de 175 000 \$ et conditionnel à l'approbation du règlement 834-2018 par les autorités compétentes.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Règlement d'emprunt numéro 834-2018	175 000 \$	Quote-part pour le bouclage du réseau d'aqueduc et le prolongement d'un sentier piétonnier

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2018.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2018-423*

VOIE NAVIGABLE DU LAC LEAMY - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE GATINEAU, LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE ET LA SOCIÉTÉ DES CASINOS DU QUÉBEC INC.

CONSIDÉRANT QU'en 1997 une convention de gestion a été signée entre l'ex-Ville de Hull, la Commission de la capitale nationale et la Société des casinos du Québec inc. pour régir la navigation sur le chenal du Lac Leamy;

CONSIDÉRANT QUE cette convention de gestion a été renouvelée a plusieurs reprises, dont la dernière fois le 8 décembre 2015, par la résolution numéro CM-2015-936;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire des lots riverains à la voie navigable du Lac Leamy;

CONSIDÉRANT QUE l'entente n'a aucune implication financière pour la ville;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent renouveler cette entente :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'entériner l'entente avec la Commission de la capitale nationale et la Société des casinos du Québec inc..

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer la nouvelle convention de gestion relative au chenal de navigation du Lac Leamy avec la Commission de la capitale nationale et la Société des casinos du Québec inc.. Cette convention devant entrer en vigueur le 1^{er} avril 2018 pour une période de deux ans, avec une possibilité de renouvellement de deux périodes d'un an.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2018-424*

RECONNAISSANCE DE MONSIEUR ÉRIC PÉLADEAU AU PROGRAMME ÉCRIVAIN EN RÉSIDENCE 2018 DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque municipale de Gatineau a organisé une première résidence d'écrivain en 2009;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce programme encourage les auteurs d'ici à créer des textes et à rencontrer le public de Gatineau dans le but de discuter littérature;

CONSIDÉRANT QUE la résidence de cette année se réalisera par une série d'activités qui auront lieu au cours du mois d'octobre 2018 et qui culmineront pendant la Semaine des bibliothèques publiques du Québec qui se déroulera du 20 au 27 octobre 2018 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- de reconnaître et féliciter monsieur Éric Péladeau, en tant qu'Écrivain en résidence 2018 de la bibliothèque municipale de Gatineau;
- d'autoriser le trésorier à verser la somme de 2 500 \$ taxes incluses si applicable, à monsieur Éric Péladeau sur présentation d'une pièce de compte à payer préparée par le Service des arts, de la culture et des lettres.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72250-432	2 227,53 \$	Animation et lettres - Activités d'animation
04-13493	108,72 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	163,75 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2018.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2018-425*

RÈGLEMENT NUMÉRO 61-28-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 61-2006 DANS LE BUT DE RÉVISER LA TARIFICATION RELATIVE À LA DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 61-28-2018 modifiant le Règlement numéro 61-2006 dans le but de réviser la tarification relative à la disposition des matières résiduelles.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2018-426*

PRÊT D'UN IMMEUBLE MUNICIPAL - LES ENFANTS DE L'ESPOIR DE HULL - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau reconnaît les Enfants de l'Espoir de Hull comme Grand partenaire depuis plus de cinq ans;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau souhaite soutenir l'organisme pour assurer la pérennité de ses services;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire définir les responsabilités de chacune des parties dans l'entreposage prévu au centre communautaire Fontaine et au 211, rue Montcalm, par le biais d'un protocole de prêt d'un immeuble municipal :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'entériner le protocole de prêt d'immeuble municipal avec les Enfants de l'Espoir de Hull;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer le protocole de prêt d'immeuble municipal et ses annexes d'une durée de deux ans.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2018-427*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE D'ÉVALUATION, SERVICE DES FINANCES, SERVICE DE POLICE, SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE, SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT, SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE les Services municipaux se sont engagés à abolir certains postes afin de financer la création de nouveaux postes ou que certains ne sont plus requis dans la structure;

CONSIDÉRANT QUE les postes suivants sont devenus vacants :

- Analyste de système, Évaluation (poste numéro EVA-BLC-003);
- Chef d'équipe, Inspection résidentielle (poste numéro EVA-BLC-016);
- Chef d'équipe, Évaluation résidentielle (poste numéro EVA-BLC-054);
- Technicien à la facturation (poste numéro FIN-BLC-059);
- Technicien en géomatique et cartographie (poste numéro POL-BLC-105);
- Avocat (poste numéro SAJ-PRO-003);
- Responsable, Gestion des matières résiduelles (poste numéro ENV-CAD-016);
- Lieutenant inspecteur (poste numéro INC-POM-262);
- Contremaître (poste numéro STP-CAD-085) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil municipal de modifier la structure organisationnelle des services suivants :

Service de l'évaluation

- Abolir le poste d'analyste de système, Évaluation (poste numéro EVA-BLC-003 au plan d'effectifs des cols blancs) présentement vacant et situé à la classe 12 de l'échelle salariale des cols blancs;
- Abolir le poste de chef d'équipe, Inspection résidentielle (poste numéro EVA-BLC-016 au plan d'effectifs des cols blancs) présentement vacant et situé à la classe 9 de l'échelle salariale des cols blancs;
- Abolir le poste de chef d'équipe, Évaluation résidentielle (poste numéro EVA-BLC-054 au plan d'effectifs des cols blancs) présentement vacant et situé à la classe 12 de l'échelle salariale des cols blancs;

Service des finances

- Abolir le poste de technicien à la facturation (poste numéro FIN-BLC-059 au plan d'effectifs des cols blancs) présentement vacant et situé à la classe 8 de l'échelle salariale des cols blancs;

Service de police

- Abolir le poste de technicien en géomatique et cartographie (poste numéro POL-BLC-105 au plan d'effectifs des cols blancs) présentement vacant et situé à la classe 8 de l'échelle salariale des cols blancs;

Service de sécurité incendie

- Abolir le poste de lieutenant inspecteur (poste numéro INC-POM-262 au plan d'effectifs des pompiers) présentement vacant et situé à la classe salariale des lieutenants inspecteurs de l'échelle salariale des pompiers;

Service de l'environnement

- Abolir le poste de responsable, Gestion des matières résiduelles (poste numéro ENV-CAD-016 au plan d'effectifs des cadres) présentement vacant et situé à la classe 3 de l'échelle salariale des cadres;

Service des affaires juridiques

- Abolir le poste d'avocat (poste numéro SAJ-PRO-003 au plan d'effectifs des professionnels) présentement vacant et situé à la classe 4 de l'échelle salariale des professionnels;

Service des travaux publics

- Abolir le poste de contremaître, Voirie et parcs (poste numéro STP-CAD-085 au plan d'effectifs des cadres) présentement vacant et situé à la classe 2 de l'échelle salariale des cadres.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier la politique salariale des employés cadres, en conséquence.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2018-428*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 100918 a déposé une demande de reclassification en vertu de l'article 20 de la convention collective des cols blancs;

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 100918 détient actuellement un poste de technicien en administration (C) au Service de police;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de relations de travail spécialisé a analysé la demande de reclassification et est arrivé à la conclusion que l'employé numéro 100918 effectue de façon principale et habituelle les tâches d'un autre titre d'emploi;

CONSIDÉRANT QU'en fonction des options prévues à l'article 20.10 de la convention collective des cols blancs, le Service des ressources humaines recommande au conseil municipal de créer un poste de chef d'équipe, Opérations financières :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil municipal de modifier la structure organisationnelle du Service de police de la façon suivante :

- Créer un poste de chef d'équipe, Opérations financières (poste numéro POL-BLC-125 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 8 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du contrôleur;
- Abolir le poste de technicien en administration (C) (poste numéro POL-BLC-091 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 7 de l'échelle salariale des cols blancs et détenu par madame Chantale Jacques. En respect de l'article 20.10 de la convention collective des cols blancs, madame Chantale Jacques continuera d'exercer les tâches actuelles, et ce, jusqu'au comblement du nouveau poste de chef d'équipe, Opérations financières. Par la suite, en respect de l'article 39.03 de la convention collective des cols blancs, la titulaire actuelle du poste sera affectée à des tâches liées à son domaine d'expertise jusqu'à ce qu'elle obtienne un poste en vertu de l'article 10 de la convention collective des cols blancs.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service de police.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21100-112 – Service de Police – Administration – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2018.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2018-429*

MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2017-1122 - ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME CATHERINE BELLEMARE, DIRECTRICE TERRITORIALE - CENTRE DE SERVICES DE HULL

CONSIDÉRANT QUE ce comité et le conseil municipal, par ses résolutions numéros CE-2017-1122 et le CM-2017-1022 du 18 décembre 2017, a accepté l'engagement à l'essai et la permanence de madame Catherine Bellemare au poste de directrice territoriale (poste numéro CSH-CAD-001 au plan d'effectifs des cadres) au centre de services de Hull sous la gouverne de la directrice générale;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi du nombre de semaines de vacances aurait dû correspondre à quatre semaines plutôt que trois semaines :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'apporter une correction à la résolution numéro CE-2017-1122 du 18 décembre 2017, afin d'octroyer à madame Catherine Bellemare quatre semaines de vacances plutôt que trois semaines.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2018-430*

MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le poste de lieutenant inspecteur-enquêteur (poste numéro INC-POM-258 au plan d'effectifs des pompiers) deviendra vacant :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil municipal de modifier la structure organisationnelle du Service de sécurité incendie de la façon suivante :

- Abolir dès le 1^{er} juillet 2018, le poste de lieutenant inspecteur-enquêteur (poste numéro INC-POM-258 au plan d'effectifs des pompiers) situé à la classe salariale des lieutenants inspecteurs-enquêteurs de l'échelle salariale des pompiers.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du service concerné.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2018-431*

MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - CABINET DU MAIRE

CONSIDÉRANT QUE la charge de travail relativement aux relations intergouvernementales augmente considérablement depuis plusieurs années à Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Gatineau d'avoir une stratégie de représentation dont le suivi est assuré par un employé à temps plein;

CONSIDÉRANT QUE l'arrimage entre les actions politiques et les actions administratives dans la gestion des relations intergouvernementales doit être amélioré :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle du Cabinet du maire de la façon suivante :

- Création d'un poste de conseiller aux relations intergouvernementales (poste numéro CM-CAD-002 au plan d'effectifs des cadres) situé à la classe 4 de l'échelle salariale des cadres, sous la gouverne du directeur du Cabinet du maire.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Cabinet du maire.

Les fonds aux fins de la présente seront pris à même le poste budgétaire 02-11200 – Cabinet du maire.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 juin 2018.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif